

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, Le six février à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice, Messieurs MARANT, Christian, VINEL Hubert

Absents excusés : Messieurs DANJEAN Eric, DETAIN Gérald, MUGNIER Julien,

Secrétaire de séance : CADOZ Corinne

Nombre de membres en exercice : 9

Votants : 6

Pour : 6

ARTICLE 1 : Voirie

a) Liste complémentaire des voies à classer dans le domaine public de la voirie communale

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière dispensant d'enquête publique préalable au classement dans la voirie publique communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PRONONCE** le classement des voies suivantes dans le domaine public de la voirie communale :
 - 1) **Impasse des Bleuets** à partir de la rue de la Champagne
Largeur : 8.20 m
Longueur : 80 m
Retour sur impasse au fond : 24 m
 - 2) **Impasse des Coquelicots** à partir de la rue de la Champagne
Largeur : 7.60 m
Longueur : 71 m
Retour sur impasse au fond : 24 m
 - 3) **Impasse des Marguerites** à partir de la rue Saint Martin
Largeur : 7.50 m
Longueur : 120 m
Retour sur impasse au fond : 21 m
 - 4) **Allée des Marguerites** à partir de la rue du Petit Paris à l'impasse des Marguerites
Largeur : 4.50 m
Longueur : 87 m

5) Impasse des Violettes à partir de la rue du Petit Paris

Largeur : 5.40 m

Longueur : 70 m

Retour sur impasse au fond : 12 m

- **DIT** qu'il convient de rectifier le tableau des voiries communales comme suit

1) **Rue Notre Dame** part de la RD 109, dénommée route de Gilly, et se termine au Chemin d'Argilly

Largeur : 4 m RD109 jusqu'à 7.40 m au Chemin d'Argilly

Longueur : 172 m

b) Travaux de voirie 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les estimations pour les travaux de voirie 2014 :

Réfection de la chaussée de l'impasse des Marguerites..... 21897.50 €HT (26 277.00 €TTC)

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** le programme de travaux de voirie 2014 comme suit :

Réfection de la chaussée de l'impasse des Marguerites..... 21897.50 €HT (26 277.00 €TTC)

- **SOLLICITTE** une subvention aussi large que possible au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial pour réaliser ces travaux.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ces travaux

- **DIT** que les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrites au BP 2014

-

ARTICLE 2 : Organisation du temps scolaire

Suite au décret du 24 janvier 2013 modifiant les rythmes scolaires, la communauté de communes, qui assure la compétence « enfance-jeunesse » et notamment la gestion des activités périscolaires, a accepté de mettre en place l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires qui débiteront à la rentrée scolaire 2014.

Les Conseil Municipaux seront donc amenés à délibérer pour permettre à la communauté de communes d'organiser au mieux ces NAP.

ARTICLE 3 : Réfection du mur de soutènement sur le CR 25

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le mur de soutènement situé sur le CR 25 derrière le Clos de Vougeot (Combe d'Orveaux) est en mauvais état voire même en cours d'éboulement. Le linéaire à traiter est de 57 mètres avec un retour de 3 mètres. Cette rénovation est devenue urgente pour des raisons de sécurité.

La proximité du Clos de Vougeot (environ 100 mètres) incite à favoriser une approche esthétique de l'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle que les devis établis par l'association d'insertion « Sentiers » s'élèvent à 96 558.00 €.

Initialement l'encadrement et la logistique, s'élevant à 63 845.00€, devaient être pris en charge à 100% par le Conseil Général. La fourniture des matériaux et la sous-traitance étant à la charge de la commune, soit 32 713.00 € .

Afin d'obtenir des aides complémentaires Monsieur le Maire a sollicité le Pays Beaunois dans le cadre du programme européen LEADER qui soutient les projets de restauration et de valorisation du petit patrimoine rural du domaine public et ses abords, ainsi que l'association qui gère le Plan Kriter qui œuvre sur le patrimoine viticole (murs et murets).

Lors de sa dernière réunion dans le cadre du «Plan Kriter», il a été attribué pour ce projet une subvention prenant en charge 80% du montant de l'encadrement et de la logistique, soit 51 076.00 €, ce qui provoque le désengagement du Conseil Général du projet et remet en cause le plan de financement établi avec une prise en charge à 100% de l'encadrement et de la logistique.

La part communale se trouve donc augmentée de 12 769.00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de solliciter une aide exceptionnelle auprès de Monsieur le Sénateur François PATRIAT sur la réserve parlementaire
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au Budget primitif 2014
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.